

LE LABEL FNAB

une opportunité pour valoriser votre engagement environnemental et sociétal

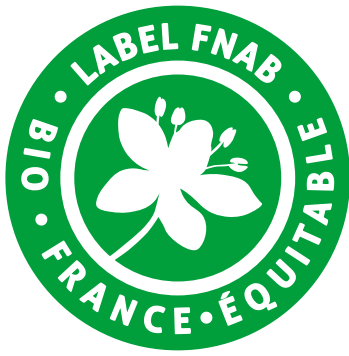


Le label AB est aujourd'hui une norme crédible et reconnue, mais comment aller plus loin dans cette démarche ? Comment mieux répondre aux enjeux sociétaux et aux attentes toujours plus exigeantes des consommateur·rices ?

L'agriculture fait face à de nombreux défis : biodiversité menacée, changement climatique, revenus des paysan·nes insuffisants...

Un nombre croissant de producteur·rices, coopératives, marques, de transformateurs et de distributeurs font ainsi évoluer leurs pratiques au-delà du règlement bio. Mais aucun outil ne leur permet de valoriser ces nouveaux engagements.

C'est pourquoi la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), le réseau des agriculteurs et agricultrices bio français, a lancé en 2020 son propre label FNAB, avec pour objectif d'en faire le label de référence d'une bio exigeante.



LE LABEL FNAB EST :

PAYSAN

Le label est l'**émanation des agriculteurs et agricultrices bio**, il est piloté et géré par la FNAB et apporte la garantie d'une légitimité paysanne.

ÉVOLUTIF

Le label doit être un chemin de progrès et une réponse aux défis actuels, ainsi qu'aux attentes des citoyen·nes. Ainsi ses critères sont déterminés après étude des impacts réels de chaque critère au niveau environnemental et social et après une étude systématique des impacts économiques. Il associe toutes les parties prenantes à sa démarche : organisations de producteurs, associations, ONG, experts thématiques, marques labellisées.

TRANSPARENT

Le label FNAB labellisera des **filières construites sur la coopération et la transparence** et auditées annuellement par des organismes d'évaluation externes.

PRÉSENT DANS TOUS LES CANAUX DE DISTRIBUTION

Le label FNAB pourra se trouver dans tous les canaux de distribution, dans les circuits longs, comme dans les circuits courts : vente directe, magasin spécialisé, GMS...

Deux utilisations du label sont possible :

En circuits longs
si les critères du commerce
équitable sont respectés

En circuits courts



FNAB FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique est une association à but non lucratif fondée en 1978. Elle regroupe près de 10 000 producteurs et productrices bio sur l'ensemble du territoire français. La FNAB c'est :

- un réseau qui défend un agriculture biologique exigeante porteuse de progrès social, agronomique et environnemental à travers une action de plaidoyer auprès des institutions publiques françaises et européennes.
- un réseau de développement agricole spécialiste de l'agriculture biologique qui offre du conseil technique dans les exploitations agricoles, un appui à la structuration de filière pour les transformateurs et un soutien méthodologique aux collectivités territoriales pour le développement de la bio sur leur territoire.

Pour en savoir plus : www.fnab.org



LE LABEL FNAB AUJOURD'HUI

La FNAB labellise des fermes qui respectent les critères biodiversité et sociaux du cahier des charges. Les marques (transformateurs ; distributeurs) qui se fournissent en produits agricoles auprès de fermes labellisées FNAB ne pourront labelliser leurs produits que si elles respectent les critères du commerce équitable.

DES PRODUITS 100 % ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

» Les produits labellisés respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique.

UN LABEL QUI FAVORISE LA BIODIVERSITÉ

» Dans un contexte d'effondrement de la biodiversité, le label valorise les pratiques qui :

- > préservent et diversifient les habitats (infrastructures agroécologiques, diversification d'assolement, limitation de la taille des parcelles),
- > renforcent la qualité des milieux (réduction du travail du sol, couverture du sol)
- > limitent des intrants controversés (nouveaux OGM, certains fertilisants, antiparasitaires).

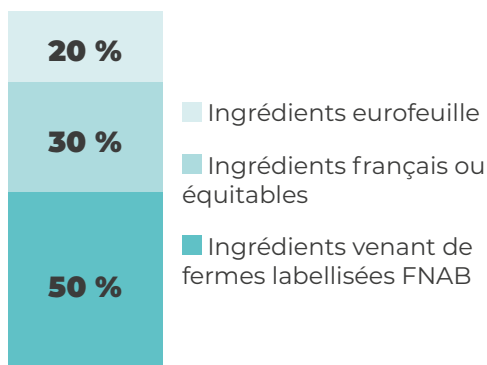
UN LABEL QUI RÉPOND AUX ENJEUX SOCIAUX DU MONDE AGRICOLE

» Pour améliorer l'attractivité des métiers sur les fermes bio, le label FNAB propose quelques critères simples et opérationnels. L'objectif : une meilleure rémunération des agriculteurs et agricultrices, la fidélisation de la main d'oeuvre salariée et l'amélioration des conditions de travail pour toutes et tous !

DES PRODUITS EN MAJORITÉ FRANÇAIS

» Le label peut être apposé sur des produits finis respectant a minima les règles de composition suivantes (% en poids d'ingrédients d'origine agricole). Au moins 50% des ingrédients doivent provenir de fermes respectant les critères sociaux et biodiversité du label FNAB

Règles de composition des produits



LES CRITÈRES DU COMMERCE ÉQUITABLE

Tous les maillons de la filière doivent respecter les critères du cahier des charges équitable pour que le produit fini soit labellisé. Des exigences spécifiques sont définies selon le rôle de chaque opérateur.

SI JE SUIS UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS BIOLOGIQUES FRANÇAIS

•1•

Je dispose d'une organisation démocratique : circulation de l'information ; transparence de la prise de décision ; formalisation des procédures et des instances ; comptes-rendus.

•2•

J'offre un contrat de minimum 3 ans à chaque producteur ; avec prix, volumes prévisionnels, modalité de révision et procédure de gestion des litiges.

•3•

Je garantis au producteur un prix équitable sur la base d'une étude de prix de revient au niveau des fermes et d'une discussion transparente et démocratique au sein du groupement de producteurs.

•4•

J'assure la traçabilité des matières premières et des flux financiers :

- » Audits tous les 3 ans chez les producteurs fournisseurs pour garantir la traçabilité,
- » Plan de traçabilité si le stockage se trouve dans les entrepôts / chambre froide au niveau des groupements de producteurs,
- » Gestion et utilisation du fonds de développement : traçabilité et transparence.

SI JE SUIS UNE MARQUE

•1•

J'offre aux groupements de producteurs un contrat pluriannuel de minimum 3 ans assorti d'un prix minimum garanti, de volumes prévisionnels et de modalités de révision annuelle.

•2•

Mon prix d'achat est fixé sur la base d'une étude de prix de revient au niveau de la production et d'une étude de coûts au niveau du groupement.

•3•

La réévaluation annuelle du prix est effectuée sur la base d'indicateurs de coûts de production.

•4•

Je peux garantir le versement d'un montant supplémentaire chaque année (1% des achats de matières premières agricoles sous label FNAB) pour le fonds de développement des groupements de producteurs partenaires de la filière.

•5•

Mes produits sont transformés et conditionnés en France et respectent les règles de composition des produits.

JE SOUHAITE FAIRE LABELLISER MES PRODUITS, QUE FAIRE ?

Avec son réseau de proximité (200 conseillers techniques sur tout le territoire), le réseau FNAB vous accompagne à chaque étape :

PRÉ-DIAGNOSTIC

de votre éligibilité au label



ACCOMPAGNEMENT

à la structuration de filières « Biologique - Français - Équitable » (identification de producteurs, planification des approvisionnements, appui au test variétal, appui à la contractualisation équitable, appui à la transition sur les nouveaux critères)



LABELLISATION

Contractualisation, support de communication, relations presse





QUEL EST LE COÛT D'UNE LABELLISATION ?

» POUR LE PROPRIÉTAIRE DE MARQUE

Verser le fonds de développement aux producteurs organisés

1 % des achats de matières premières agricoles labellisées par la FNAB



Acquitter la redevance annuelle versée à la FNAB

1000 € Redevance forfaitaire + **0.2 %** du chiffre d'affaires des ventes de produits finis labellisés FNAB



Coût de l'audit annuel réglé à l'organisme d'évaluation

» POUR LES AUTRES ACTEURS DE LA FILIÈRE

(organisation de producteurs, transformateurs...)

Coût de l'audit annuel réglé à l'organisme d'évaluation



Stéphanie PAGEOT,
éleveuse bio en Loire Atlantique
Secrétaire Nationale en charge du
label FNAB

« Partout en France les paysans.nes s'attachent à développer une bio cohérente, exigeante, équitable et territorialisée. Ils et elles veulent assurer à la fois la pérennité de leur ferme et celle de leur territoire.

Les agricultrices-teurs bio souhaitent faire plus pour répondre aux enjeux de notre société en contribuant à réduire leurs impacts sur le climat, en préservant la biodiversité, en prenant soin du bien-être animal, tout en veillant à la transmissibilité de leurs fermes et à l'attractivité de leurs métiers.

Le Label FNAB a pour objectif de valoriser ces actions menées sur les fermes bio volontaires (malheureusement invisibles avec le seul logo bio européen), mais aussi d'encourager ces pratiques favorables au climat et à la biodiversité sur les fermes.

Rendre le métier d'agriculteur-rices plus que jamais enviable, tout en préservant l'environnement, voilà le but poursuivi par la FNAB avec son logo du même nom. Un engagement fort des agriculteur-rices bio qui devrait donner encore plus de sens aux achats des consommateur-rices de produits bio ! Rejoignez-nous !



Pour en savoir plus
label@fnab.org



LE LABEL FNAB : TRADUCTION CONCRÈTE DES VALEURS DU RÉSEAU FNAB



POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE SOCIÉTÉ

- > fournir à tous et toutes des aliments sains, de haute qualité gustative et nutritionnelle en adaptant les productions aux conditions de sol, de climat et de saisonnalité,
- > préserver, renouveler, accroître le patrimoine environnemental : humus, eau, biodiversité animale et végétale, naturelle et cultivée.

POUR UNE ÉCONOMIE ÉQUITABLE SUR LES TERRITOIRES

- > à travers la construction de filières innovantes, territorialisées, durables et équitables,
- > en assurant la complémentarité entre productions animales et végétales sur les territoires,
- > en relocalisant l'approvisionnement et les circuits de distribution,
- > en défendant la diversité des circuits de commercialisation et en favorisant le développement d'organisations collectives de producteurs et productrices bio.

AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES ET ENTRE LES TERRITOIRES

- > en assurant l'accessibilité des produits bio partout et pour tous-tes,
- > en créant des emplois et en assurant des conditions de travail et de rémunération justes et épanouissantes pour les producteur-rices et les travailleur-ses agricoles.